



Je suis **copropriétaire**, je souhaite effectuer des travaux de rénovation énergétique dans les communs de l'immeuble.

Quelles sont les aides ou prêts auxquels je peux prétendre ?

Il existe des subventions ou des prêts qui peuvent vous aider à financer vos projets d'amélioration dans l'immeuble dont vous êtes copropriétaire. Cette fiche recense les principaux dispositifs existants. Pensez à vous renseigner en amont car les travaux ne doivent pas être commencés avant tous les accords des différents organismes sollicités.

Les Subventions

Elles sont accordées sous certaines conditions. Pensez à vérifier votre éligibilité

- [les subventions ANAH et le programme "Habiter mieux"](#)

L'aide Habiter Mieux à Caen

Dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements de plus de 15 ans, occupés par leur propriétaire, mis en place par l'ANAH et la Communauté Urbaine Caen la mer, en partenariat avec la Ville de Caen. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat au 02.31.86.70.50

- [l'aide de la Ville d'Hérouville-St-Clair sur les frais d'installation d'un système solaire thermique ou photovoltaïque](#)

Aide expérimentale Caen la mer pour la rénovation énergétique des copropriétés

Pour les copropriétés qui ont un projet bien avancé de rénovation performante (au moins 60 % de gain énergétique) : possibilité de bénéficier de l'aide de Caen la mer de **500 €/lot d'habitation principale**, dans une limite de **15 000 € d'aides totales** attribuées à la copropriété. Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources des copropriétaires.

Cette aide déclenche l'aide de la Région : 4 000 €/lot. [L'DEE Action \(Initiative Développement Durable Energie Environnement\)](#). Aide valable sur 2019 jusqu'à mise à jour du dispositif par la Région.

Les prêts

Des taux attractifs qui peuvent vous aider à financer vos travaux

- [l'éco prêt à taux zéro](#)

- [le prêt travaux copropriétés dégradées](#)

Les aides fiscales

N'oubliez pas que vous pouvez peut-être bénéficier de réductions fiscales !

- [la TVA à 5,5 %](#)

Liens complémentaires utiles

POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés sur le quartier Saint-Jean à Caen

Pour en savoir plus : <http://www.solihanormandie.fr/programme-op%C3%A9rationnel-pr%C3%A9ventif-daccompagnement-des-copropri%C3%A9t%C3%A9s-popac-quartier-saint-jean-ville-de>

Le guide des aides financières 2019 :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-aides-financieres-renovation-habitat-2019.pdf>


Les conseillers Info-énergie restent à votre disposition pour tous renseignements concernant la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Vous pouvez les rencontrer à la Maison de **l'habitat le jeudi matin ou après-midi sur rendez-vous uniquement.**

N'hésitez pas à nous contacter au 02.31.38.31.38 pour convenir d'un rendez-vous.



biomasse
normandie

BIOMASSE NORMANDIE

 02 31 34 24 88

info@biomasse-normandie.org

www.biomasse-normandie.org



Les espaces info énergie

www.normandie.infoenergie.org